

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|--|
| <u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11 POUR : 11 CONTRE : / ABSTENTION : 1 | L'an deux mille vingt-trois Le 04 juillet à vingt heures et trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : Le 28 juin 2023 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN |
| <u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Delphine BACHELLERIE Virginie JACOTTET, Estelle SIMONIN, <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Pascal GROSFORT <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER, Cécile CASSOU-LENS, Martin PHILIPPS | |

Délibération n° D23-19

OBJET : **Demande d'enregistrement d'une unité de méthanisation sur les communes de Neydens et Saint-Julien-en-Genevois**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par courriel en date du 17 avril 2023, la Préfecture de Haute-Savoie nous informe que la SAS BIOGAZ GENEVOIS sollicite l'enregistrement d'une unité de méthanisation de déchets non dangereux ou de matières végétale brutes, située sur le territoire des communes de Neydens et St-Julien-en-Genevois, sis 1273 chemin de Huffin – 74160 Neydens. L'activité principale de l'installation est la méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute, à l'exclusion d'eaux usées ou de boues d'épuration urbaines (*rubrique ICPE 27 81 alinéa 2781-2-b*).

La quantité de matières traitées étant inférieure à 100 t/j. Quantité déclarée : 44,5 t/j

Une consultation publique a eu lieu du 09 mai 2023 au 06 juin 2023, dont l'avis a été affiché en mairie du 17 avril 2023 au 23 juin 2023.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de donner un avis favorable à ce projet d'enregistrement d'une unité de méthanisation.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 05/07/2023
Transmise en Sous-Préfecture le 05/07/2023
Affichée le 05/07/2023